

Exercice n°15

1. Secteur informel : les définitions et les approches sont multiples. En gros, c'est une portion de l'économie nationale qui échappe aux lois fiscales, sociales et organisationnelles ; C'est une économie non officielle, cachée. Au Maroc la part de ce secteur est non négligeable (production, emploi,...).

• **La rente :** dans le sens courant, la rente est toute chose reçue sans contrepartie effective ou productive. En théorie économique c'est le revenu de la terre (loyer de la terre). Mais, la terre est une donnée de la nature et son appropriation privative est illégitime économiquement.

• **le privilège et la protection:** on note les privilèges fiscaux en faveur des personnes ou des secteurs (agriculture au Maroc, par exemple), les privilèges d'exploitation (carrières de sables, de terres agricoles,...), les agréments au profits des anciens combattants et handicapés en matière de transport,... Quant aux protections, on note les barrières administratives d'investissement dans des activités que l'État veut protéger, les barrières faites par un lobby dans certaines professions, les droits de douane ou le contingentement, voire l'interdiction d'importation de certains produits pour protéger la production nationale,...

• **Le monopole :** c'est le fait qu'une production soit assurée par un seul producteur. C'est le cas de la production des phosphates monopolisée par L'OCP (Office Chérifien des Phosphates), l'ONCF (Office National des Chemins de Fer (le transport ferroviaire), l'ONE et l'ONEP,...

2. Comme le texte le précise, l'économie marocaine est officiellement ouverte à la concurrence et sur l'extérieur. Mais, il y a beaucoup d'éléments qui limitent le libre jeu du marché. On peut citer :

- le poids non négligeable du secteur informel qui fausse les règles du jeu pour tous (échappant à la fiscalité et aux prélèvements sociaux et autres, il peut proposer des prix bas par rapport à ceux du secteur organisé) ;
 - la présence de monopoles publics dans beaucoup de secteurs ;
 - les barrières administratives et le lobbying ;
 - le maintien des droits de douane, des fois élevés, et aussi des quotas d'importation ;
 - l'exonération fiscale au profit du secteur agricole et d'autres activités ;
 - Le maintien de prix administrés pour certains produits et subventionnés ;
 - la faiblesse de contrôle de la part des autorités de régulation et la complaisance administrative en la matière (éventuellement au profit des groupes de pressions et des personnes), voire la difficulté pour l'État d'appliquer ses propres lois et surtout celles intéressant ses propres avantages ;
 - La distribution des privilèges non justifiés économiquement : agréments de transport, permis d'exploitation des carrières et des ressources publiques (maritimes et du sous-sol et foncières) ;
- Ces éléments d'une économie de rente gênent l'institution d'une véritable économie de marché.

3. Cette économie de rente est néfaste pour le développement socio-économique du pays :

- le blocage des règles du marché affaiblit la rationalité dans l'allocation des ressources ;
- elle décourage l'effort et la créativité et attire tout le tissu économique vers le bas et la médiocrité ;
- elle défigure le jeu de la répartition des revenus en fonction de l'effort au profit d'une répartition sur la base des éléments extra-économiques ; donc marginalisation des producteurs au profit des couches improductives ;
- etc.

4. Mais le marché a aussi ses défauts :

- la recherche effrénée des intérêts matériels marginalise les questions humaines et sociales ;
- le marché récompense les plus forts et les plus malins, et marginalise les plus faibles (il y a des inégalités multiples et involontaires entre les êtres humains) ; Il cultive l'individualisme ;
- Le marché ne prend pas en compte les conséquences écologiques dans les calculs de rentabilité ; etc.